



Détournement d'argent, un remboursement amiable est il possible?

Par **Ialie091**, le **07/09/2011** à **17:24**

Bonjour,

J'ai détourné les honoraires d'un médecin pour lequel je travail (enfin travaillai je suis en plein licenciement) je lui ai tout avoué et désire le rembourser en effet j'ai conservé une grande partie de l'argent sur un compte. Nous souhaiterions tous les deux savoir s'il est possible de régler cela à l'amiable sans dépôt de plainte et poursuites judiciaires. son principale souci est de savoir comment il va déclarer cette somme d'argent rendu auprès des impôts, du fisc enfin bref comment lui rendre cet argent légalement à l'amiable???

Merci d'avance de votre réponse.

Par **mimi493**, le **07/09/2011** à **18:51**

Il n'a aucune obligation de porter plainte, c'est son choix.

Vous devez avoir les preuves des remboursements.

Pour le fisc, il appelle son conseiller fiscal ou son expert comptable

Par **Ialie091**, le **07/09/2011** à **19:07**

Je peux le rembourser en partie seulement pour le reste je lui ai proposé une reconnaissance de dette... Je voudrai aussi savoir à quoi m'attendre sur ce que vont lui dire les impôts...

Par **mimi493**, le **07/09/2011** à **19:41**

Je ne comprends pas ce que les impôts ont à voir

Par **lalie091**, le **07/09/2011** à **20:13**

Eh bien il aura du payer d'impôts sur le revenu sur cet argent... Quand je vais lui rendre ça ne va pas aller sur son compte personnel mais sur son compte professionnel vu qu'il y a 4 associés donc je pense qu'il devra justifier cette rentrée d'argent... c'est du moins la question qu'il m'a posée...

Par **mimi493**, le **07/09/2011** à **20:34**

Qu'il voit ça avec son expert-comptable, parce que le principe du détournement c'est qu'il ne s'en est pas aperçu donc a dû déclarer plus qu'il n'a perçu